

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MAI 2021

Convocation du 20 mai 2021
En exercice : 15 - Présents : 13

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de FONGRAVE s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. PERIQUET Laurent, Maire.

Présents : PERIQUET Laurent, DELESTRE Christel, BLUCHEAU Bruno, DEL SANT Hélène, BIASIORI-POULANGES Bernard, PASQUET Alexandre, FOURCADE Marie-Hélène, BARBOT Henri, DELRIEU Jean-Luc, BOIX Laurène, LARROQUE Danièle, ILLANA Michel, BAGGIO Christelle

Absent excusé : MARILLER Franck (procuration à Hélène DELSANT)

Absent : COMAR Thierry

Secrétaire : BAGGIO Christelle

Après lecture, adoption du compte rendu de la séance du 10 mars 2021

1 DELIBERATION DE VENTE DU BATIMENT ANCIENNE POSTE – Délibération n° 2021-17 **RETIRE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2021-16**

Monsieur le maire rappelle que l'immeuble dit Ancienne Poste, situé dans la rue principale du bourg de Fongrave, parcelle cadastrée D835 d'une surface de 950 m², est composé de deux parties, une louée en bail d'habitation (environ 95.33 m²) et une partie louée en bail commercial (37 m²) au cabinet infirmier. Depuis plusieurs années, le conseil municipal a cherché à vendre cet immeuble appartenant au domaine privé de la commune. (Délibération n° 2018-16 du 3 mai 2018, délibération n° 2020-43 du 17 septembre 2020). Plusieurs conventions de mandat ont été signées les 9 avril 2015, 28 juin 2016, 5 avril 2018, et 5 octobre 2020 afin de missionner l'agence Castel Immo pour commercialiser ce bien.

Aussi, par délibération n° 2020-43 du 17 septembre 2020, le conseil municipal avait ré affirmé sa volonté d'aliéner cet immeuble, en avait fixé le prix à 90 000 euros, et retenu l'agence Castelmoron Prayssas Immobilier afin de réaliser un dossier de vente, et organiser des visites.

Les locataires, Mme Cature et Mme AGUILAR ont été prévenues par courrier du 5 octobre 2020. Aucune n'a manifesté son intention d'acquérir le bien.

L'agence Castel Immo a effectué plusieurs visites et une seule a abouti à un accord.

Vu les articles L2121-29 du CGCT,

Vu les articles L2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Considérant que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation,

Considérant que l'immeuble sis rue principale appartient au domaine privé communal,

Considérant les rapports des diagnostics techniques immobiliers en date de 2014 devront être renouvelés,

Considérant les prix actuels du marché de l'immobilier sur la commune de Fongrave évalué par l'agent immobilier,

Considérant le besoin en trésorerie afin de financer la rénovation de la salle de sports

Le conseil municipal est donc appelé à valider la cession de cet immeuble communal et d'en définir les conditions générales de vente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide l'aliénation de l'immeuble dit de l'Ancienne Poste, cadastré D835 ;
- Dit que les clauses sont satisfaisantes, et s'accorde la possibilité de poursuivre la réalisation de la cession ;
- Approuve le prix net de vente de 75 000 € ;
- Prévoit au budget les dépenses de 5 000 euros de frais d'agence à l'agence Castel Prayssas Immo ;
- Approuve la vente au profit de M SERIS Rémi et Mme SPERANZA Marjorie, avec faculté de substitution ;
- Approuve la charge des frais notariés sur l'acquéreur.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et formalités utiles

- Autorise Monsieur le Maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente à l'amiable, et dont l'acte sera dressé par Maître Sophie LASVERGNAS-ANDRAC, notaire à Castelmoron/Lot dans les conditions de droit commun.

2 DELIBERATION D'ALIENATION DU CHEMIN DE TOUNIELLE - Délibération n° 2021-18

Par délibération n° 2020-55 du 17 décembre 2020, le conseil municipal a délibéré en faveur d'un nouvel arpentage et enquête publique afin d'aliéner une partie du chemin rural du lieu-dit Bellevue à Tounielle.

L'enquête publique s'est déroulée du 12 avril au 30 avril 2021. Deux avis ont été enregistrés, et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable. Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien du dit chemin.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le conseil après en avoir délibéré, décide :

- de désaffecter le chemin rural de Bellevue à Tounielle ;
- de fixer le prix de vente dudit chemin à 1.00 € le m² ;
- d'accepter la prise en charge par l'acquéreur des frais annexes ;
- de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquiescer les terrains attenants à leur propriété suivant les conditions exposées dans le rapport d'enquête publique annexé ;
- d'autoriser M le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

3 RENOVATION DE LA SALLE DES SPORTS

3.1 SALLE DES SPORTS DEMANDE D'UN CONCOURS AUPRES DE LA CAGV - Délibération n° 2021-19

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que les communes du villeneuvois peuvent obtenir un concours d'un montant fixe de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois pour leurs projets d'investissement pendant la durée du mandat 2020-2026.

Le montant du régime d'aide pour les travaux d'investissement pour le mandat est fixé à 50 526 euros. Monsieur le maire propose de centraliser l'aide sur le projet de rénovation de la salle de sport.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Solliciter de la CAGV un concours de 50 526.00 euros pour sa réalisation ;
- Donner tous pouvoirs à Monsieur Maire pour signer toutes les pièces nécessaires.

3.2 SALLE DES SPORTS DEMANDE D'UN CONCOURS AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT - Délibération n° 2021-20

Monsieur le maire rappelle que l'Etat, dans le cadre du plan de relance gouvernemental – France Relance – a lancé un Plan de rénovation énergétique et de modernisation des équipements sportifs, afin d'une part de soutenir l'activité économique française et, d'autre part pour faire face à l'urgence climatique et à l'exigence de réduction de la consommation énergétique fixée par la loi ELAN. La rénovation de la salle des sports intègre parfaitement ces objectifs d'économies d'énergie, aussi il serait souhaitable de déposer un dossier de demande d'aide financière auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- Solliciter de l'Agence Nationale du Sport une aide financière pour la rénovation de la salle des sports ;
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires.

3.3 SALLE DES SPORTS CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE - Délibération n° 2021-21

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le plan de financement du projet de rénovation de la salle de sport, sur la base de l'estimation établie par Monsieur Christophe BROICHOT du CAUE47, selon l'étude préalable qui lui a été confiée.

Le coût prévisionnel des travaux avec la maîtrise d'œuvre, s'élève à 599 177.70 € H.T., ces travaux seront réalisés en 2 phases :

- **la phase 1 (2021/2022) concernant le gros œuvre**
- **la phase 2 (2022) concernant l'installation d'un sol sportif et de gradins ou scène.**

Il est nécessaire maintenant de choisir un maître d'œuvre qui suivra les travaux pendant toute leur durée.

Une consultation a été lancée sur la plateforme Marchés Publics d'Aquitaine du 15 avril au 7 mai 2021 avec une obligation de visiter les lieux le 20 avril 2021. Quatorze entreprises ou sociétés ont retiré le dossier et trois maîtres d'œuvre ont déposé une offre. L'analyse des offres de Monsieur Broichot

Christophe, validée par la commission des travaux du 20 mai a classé l'offre de M Hen Jean-Marc, domicilié au 5, rue Bouaké à Villeneuve-sur-Lot (47300) comme la mieux disante.

Après en avoir délibéré, et au vu de l'analyse de la commission, le conseil municipal décide :

- D'attribuer la maîtrise d'œuvre à M HEN Jean-Marc, sis au 5, rue Bouaké à Villeneuve-sur-Lot pour un taux de rémunération provisoire de 7.70 % soit 36 330.00 € HT, pour la mission de base évalué à 471 750.00 € HT et un taux de rémunération de 7.2083 %, soit 38 330.00 € HT pour la mission de base + une option de 50 000 € HT, soit une évaluation de 531 750.00 € HT ;
- De donner tous pouvoirs à M le Maire pour signer toutes les pièces du marché ainsi que tout document inhérent à ce marché,
- Dit que les crédits sont ouverts au budget 2021

4 RESTAURATION DE LA CHAPELLE - CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE - Délibération n° 2021-22

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de restauration de la chapelle Notre Dame de Tout Pouvoir nécessite le suivi d'un maître d'œuvre architecte qui suivra les travaux.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 81 143.50 € HT, soit 97 372.20 € TTC pour un coût global avec la maîtrise d'œuvre évalué à 89 411.50 € HT, soit un TTC de 107 293.80 € TTC.

Le maître d'œuvre choisi est Mme Natalia de Rendinger de TRIADA Architecture, situé au 126, avenue du Général de Gaulle à Gironde sur Dropt (33190) qui nous a été recommandé par M Gonzalès de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine d'Agen.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'attribuer la maîtrise d'œuvre à Natalia de Rendinger de TRIADA Architecture, situé au 126, avenue du Général de Gaulle à Gironde sur Dropt (33190) ;
- D'attribuer la maîtrise d'œuvre pour un taux forfaitaire de 7 700 € HT pour une évaluation de travaux de 77 000.00 € HT, et un taux de rémunération de 10 % pour les travaux au-delà de 77 000.00 € HT ;
- De donner tous pouvoirs à M le Maire pour signer toutes les pièces du marché ainsi que tout document inhérent à ce marché,
- Dit que les crédits sont ouverts au budget 2021

5 PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE 2021-2024 - Délibération n° 2021-23

Un projet éducatif de territoire (durée 3 ans) est un outil pour la mise en œuvre des politiques éducatives locales. Les services de l'Etat souhaitent que ces projets soient réellement investis comme des outils efficaces et efficients au service de la cohérence des différents temps de l'enfant et du jeune en outillant et accompagnant les collectivités via une aide de la CAF.

Monsieur le Maire rappelle qu'un PEDT est un engagement entre les collectivités, les services de l'Etat, les organismes financeurs et les acteurs éducatifs d'un territoire qui formalisent une démarche permettant de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité.

Outre la collectivité, les signataires du PEDT sont le préfet du Lot-et-Garonne, la directrice Académique des services de l'Education Nationale ainsi que le directeur de la CAF

Le PEDT est mis en œuvre à compter de septembre 2021 et jusqu'en juin 2024, soit pour les trois années scolaires à venir.

Monsieur le Maire propose d'adopter le Projet Educatif de Territoire, annexé à la présente délibération.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve les termes du Projet Educatif de Territoire
- autorise Monsieur le Maire à le signer, ainsi que toute pièce y afférent.

Le conseil municipal s'interroge si le PEDT a un suivi et certains membres du conseil demande si les enfants pourront sortir à l'occasion des beaux jours.

6 TRANSFORMATION DE LA REGIE CANTINE

Monsieur le Maire souhaite que la cantine soit payée prélèvement automatique, donc il est nécessaire d'enregistrer des titres en mairie et non plus par vente de tickets à l'école.

La trésorerie refusant les titres en deçà de 15 euros, le problème se pose pour la facturation d'une quantité de repas inférieure à 6.

Comme il se pose lors d'une facturation d'heures de périscolaire en deçà de 11h. La trésorerie en effet rejette tout titre inférieur à 15.00 euros même lorsqu'il s'agit d'un solde de fin d'année.

Donc sur les conseils de Monsieur Pinsolles, trésorier adjoint de la Trésorerie municipale, Monsieur le Maire décide de modifier la régie cantine pour accepter aussi les petites sommes de factures de périscolaire en Régie Périscolaire et Cantine.

Concrètement, il sera difficile de récupérer ces sommes minimes, inférieures à 15 euros, en dédoublant les deux process.

Abstentions 4, Pour 10

7 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION PAIEMENT CANTINE ET PERISCOLAIRE – Délibération n° 2021-24

Monsieur le Maire rappelle le mode de facturation des services du périscolaire et de la cantine, et souhaiterait que la commune mette à la disposition de ses créanciers des moyens de paiement plus modernes tel le prélèvement automatique.

Un dossier serait remis aux parents avec le dossier d'inscription au service, et cette possibilité faciliterait les transactions financières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité (10 voix pour, 4 abstentions) :

- de proposer aux parents qui le souhaitent le paiement par prélèvement automatique des services du périscolaire et de la cantine ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention avec la Trésorerie Municipale et tous documents inhérents.

8 CREATION D'UNE REGIE AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire fait part de sa décision de créer une régie spéciale pour encaisser les amende de nos ASVP.

9 CREATION DE LA NUMEROTATION DES ADRESSES – Délibération n°2021-25

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal a délibéré le 17 octobre 2019 afin de donner une dénomination aux rues de la commune. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création des numéros suivants :

Numéro créée	Nom de la voie	387	chemin de Tounielle
1640	chemin de Bellevue	389	chemin de Tounielle
1788	chemin de Bellevue	473	chemin de Tounielle
2060	chemin de Bellevue	475	chemin de Tounielle
2	chemin de l'enclos	497	chemin de Tounielle
4	chemin de l'enclos	511	chemin de Tounielle
6	chemin de l'enclos	1	Lotissement des Tuileries
364	chemin de l'enclos	2	Lotissement des Tuileries
2	chemin de Merle	3	Lotissement des Tuileries
97	chemin de Merle	4	Lotissement des Tuileries
270	chemin de Merle	6	Lotissement des Tuileries
344	chemin de Merle	8	Lotissement des Tuileries
402	chemin de Merle	1	place de la Mairie
460	chemin de Merle	1	place de la Mairie
34	chemin de Panlebé	2	place de la Mairie
709	chemin de Panlebé	3	place de la Mairie
788	chemin de Panlebé	4	place de la Mairie
75	chemin de Tounielle	5	place de la Mairie
331	chemin de Tounielle	6	place de la Mairie
342	chemin de Tounielle	7	place de la Mairie

8	place de la Mairie	276	route de la croix de Michelet
9	place de la Mairie	681	route de la croix de Michelet
10	place de la Mairie	725	route de la croix de Michelet
2	place de la Mairie	749	route de la croix de Michelet
4	place de la Mairie	801	route de la croix de Michelet
6	place de la Mairie	826	route de la croix de Michelet
242	route de Bellevue	835	route de la croix de Michelet
636	route de Bellevue	927	route de la croix de Michelet
6	route de Castelmoron	971	route de la croix de Michelet
10	route de Castelmoron	1037	route de la croix de Michelet
19	route de Castelmoron	1048	route de la croix de Michelet
22	route de Castelmoron	1056	route de la croix de Michelet
36	route de Castelmoron	1151	route de la croix de Michelet
63	route de Castelmoron	1211	route de la croix de Michelet
74	route de Castelmoron	38	route de la Patique
91	route de Castelmoron	51	route de la Patique
116	route de Castelmoron	117	route de la Patique
160	route de Castelmoron	125	route de la Patique
165	route de Castelmoron	189	route de la Patique
170	route de Castelmoron	195	route de la Patique
190	route de Castelmoron	296	route de la Patique
224	route de Castelmoron	24	route de l'Allée
238	route de Castelmoron	94	route de l'Allée
244	route de Castelmoron	127	route de l'Allée
254	route de Castelmoron	607	route de l'Allée
268	route de Castelmoron	719	route de l'Allée
312	route de Castelmoron	720	route de l'Allée
328	route de Castelmoron	753	route de l'Allée
348	route de Castelmoron	834	route de l'Allée
359	route de Castelmoron	918	route de l'Allée
411	route de Castelmoron	933	route de l'Allée
438	route de Castelmoron	1071	route de l'Allée
441	route de Castelmoron	1103	route de l'Allée
468	route de Castelmoron	1163	route de l'Allée
471	route de Castelmoron	1287	route de l'Allée
483	route de Castelmoron	1289	route de l'Allée
494	route de Castelmoron	1292	route de l'Allée
664	route de Castelmoron	1345	route de l'Allée
973	route de Castelmoron	1422	route de l'Allée
1021	route de Castelmoron	1474	route de l'Allée
1026	route de Castelmoron	5	route de Monclar
1037	route de Castelmoron	27	route de Monclar
1064	route de Castelmoron	28	route de Monclar
1066	route de Castelmoron	53	route de Monclar
1068	route de Castelmoron	91	route de Monclar
1075	route de Castelmoron	145	route de Monclar
1193	route de Castelmoron	175	route de Monclar
1256	route de Castelmoron	235	route de Monclar
1261	route de Castelmoron	267	route de Monclar
1375	route de Castelmoron	278	route de Monclar
21	route de la croix de Michelet	285	route de Monclar
83	route de la croix de Michelet	307	route de Monclar
173	route de la croix de Michelet	316	route de Monclar
257	route de la croix de Michelet	344	route de Monclar

367	route de Monclar	1543	route de Peyrebrune
391	route de Monclar	1545	route de Peyrebrune
423	route de Monclar	1547	route de Peyrebrune
441	route de Monclar	1829	route de Peyrebrune
482	route de Monclar	1837	route de Peyrebrune
483	route de Monclar	1871	route de Peyrebrune
542	route de Monclar	1927	route de Peyrebrune
580	route de Monclar	1989	route de Peyrebrune
646	route de Monclar	1991	route de Peyrebrune
702	route de Monclar	1995	route de Peyrebrune
719	route de Monclar	2033	route de Peyrebrune
776	route de Monclar	2057	route de Peyrebrune
860	route de Monclar	2064	route de Peyrebrune
888	route de Monclar	2173	route de Peyrebrune
906	route de Monclar	2327	route de Peyrebrune
1525	route de Monclar	91	route de Saint Etienne
1526	route de Monclar	261	route de Saint Etienne
1599	route de Monclar	445	route de Saint Etienne
1606	route de Monclar	521	route de Saint Etienne
1607	route de Monclar	656	route de Saint Etienne
1614	route de Monclar	684	route de Saint Etienne
1618	route de Monclar	845	route de Saint Etienne
1677	route de Monclar	972	route de Saint Etienne
1735	route de Monclar	1264	route de Saint Etienne
1736	route de Monclar	1376	route de Saint Etienne
1775	route de Monclar	1416	route de Saint Etienne
1801	route de Monclar	1817	route de Saint Etienne
1802	route de Monclar	1920	route de Saint Etienne
1859	route de Monclar	1921	route de Saint Etienne
1864	route de Monclar	1922	route de Saint Etienne
1900	route de Monclar	10	route de Sainte Livrade
1905	route de Monclar	24	route de Sainte Livrade
1936	route de Monclar	72	route de Sainte Livrade
2353	route de Monclar	353	route de Sainte Livrade
2655	route de Monclar	449	route de Sainte Livrade
3537	route de Monclar	589	route de Sainte Livrade
3669	route de Monclar	649	route de Sainte Livrade
215	route de Peyrebrune	660	route de Sainte Livrade
353	route de Peyrebrune	749	route de Sainte Livrade
416	route de Peyrebrune	770	route de Sainte Livrade
643	route de Peyrebrune	815	route de Sainte Livrade
668	route de Peyrebrune	844	route de Sainte Livrade
769	route de Peyrebrune	845	route de Sainte Livrade
789	route de Peyrebrune	913	route de Sainte Livrade
797	route de Peyrebrune	1051	route de Sainte Livrade
1018	route de Peyrebrune	1102	route de Sainte Livrade
1066	route de Peyrebrune	1140	route de Sainte Livrade
1161	route de Peyrebrune	1159	route de Sainte Livrade
1178	route de Peyrebrune	1161	route de Sainte Livrade
1224	route de Peyrebrune	1163	route de Sainte Livrade
1263	route de Peyrebrune	1165	route de Sainte Livrade
1298	route de Peyrebrune	1166	route de Sainte Livrade
1344	route de Peyrebrune	1167	route de Sainte Livrade
1541	route de Peyrebrune	1169	route de Sainte Livrade

1182	route de Sainte Livrade	1274	route des tuileries
1253	route de Sainte Livrade	1795	route des tuileries
1289	route de Sainte Livrade	2	route du bord de Lot
1408	route de Sainte Livrade	4	route du bord de Lot
1461	route de Sainte Livrade	42	route du Cimetière
1465	route de Sainte Livrade	49	route du Cimetière
1684	route de Sainte Livrade	179	route du Cimetière
51	route des près	1	rue principale
72	route des près	2	rue principale
81	route des près	4	rue principale
120	route des près	3	rue principale
156	route des près	6	rue principale
289	route des près	5	rue principale
333	route des près	8	rue principale
438	route des près	7	rue principale
522	route des près	10	rue principale
784	route des près	9	rue principale
961	route des près	12	rue principale
1074	route des près	11	rue principale
24	route des tuileries	14	rue principale
60	route des tuileries	13	rue principale
107	route des tuileries	16	rue principale
124	route des tuileries	15	rue principale
167	route des tuileries	18	rue principale
174	route des tuileries	17	rue principale
183	route des tuileries	20	rue principale
207	route des tuileries	19	rue principale
222	route des tuileries	22	rue principale
241	route des tuileries	21	rue principale
253	route des tuileries	24	rue principale
255	route des tuileries	26	rue principale
287	route des tuileries	28	rue principale
304	route des tuileries	30	rue principale
353	route des tuileries	32	rue principale
355	route des tuileries	34	rue principale
357	route des tuileries	36	rue principale
359	route des tuileries	38	rue principale
597	route des tuileries	40	rue principale
691	route des tuileries	42	rue principale
705	route des tuileries	44	rue principale
789	route des tuileries	46	rue principale
842	route des tuileries	48	rue principale
846	route des tuileries	50	rue principale
847	route des tuileries	52	rue principale
983	route des tuileries	54	rue principale
995	route des tuileries		
1045	route des tuileries		
1071	route des tuileries		
1095	route des tuileries		
1133	route des tuileries		
1153	route des tuileries		
1174	route des tuileries		
1177	route des tuileries		
1192	route des tuileries		

Monsieur le Maire informe qu'une demande de prorogation de la validité de la subvention sera sollicitée auprès des services préfectoraux, au vu du retard pris dans la réalisation de ce projet. Le conseil devra se prononcer sur la matière souhaitée pour les plaques : émaillée ou en composite. Les panneaux seront beige avec une écriture rouge ou verte, le cadre arrondi surligné d'un seul trait.

10 DETERMINATION DU TARIF DE VENTE DES CANOES ET KAYAKS - Délibération n° 2021-26

Monsieur le maire rappelle que depuis la fermeture des colonies de vacances de Fongrave, la commune a en stock des canoës et des kayaks. Il est opportun au vu de la réorganisation du stockage technique de libérer de la place. Quelques personnes sont intéressées, aussi, il serait souhaitable de fixer un prix de vente.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Fixe le prix unitaire des embarcations à :
 - o Kayak 80, 00 €
 - o Canoë 80.00€

11 CAGV APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT – Délibération n°2021-27

- ACTUALISATION DE LA PARTICIPATION DE VILLENEUVE ET DE PUJOLS AU POLE RESSOURCES MUTUALISE

- ACTUALISATION DE LA PARTICIPATION DE VILLENEUVE AU POLE ATELIER MECANIQUE ET ACHATS/MAGASIN

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que par courrier du 17 mars 2021, Monsieur le Président de la CAGV lui a transmis le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui s'est réunie le 2 mars 2021 afin de fixer le montant des charges concernant :

- l'actualisation de la participation 2021 de Villeneuve/Lot et de Pujols au financement du Pôle Ressources Mutualisé
- et à l'actualisation de la participation 2021 de Villeneuve-sur-Lot au financement des services Atelier mécanique et Achats/magasin.

- Le schéma de mutualisation de la CAGV a créé des services communs, mutualisés, afin d'assurer, pour le compte des collectivités de l'agglomération, les missions transversales de gestion des ressources humaines, des ressources financières et informatiques appelé PRM (Pôle Ressources Mutualisées)
La mairie de Villeneuve-sur-Lot a adhéré le 1^{er} janvier 2017 et la mairie de Pujols le 1^{er} septembre 2018.
Un service mutualisé Atelier Mécanique et service Achats/Magasin est créé au 1^{er} janvier 2018, seule la commune de Villeneuve-sur-Lot y adhère.
- Des calculs sont effectués afin de partager l'évolution des coûts des services.
- Ainsi pour le pôle Ressources Mutualisées, la commune de Villeneuve-sur-Lot verra son attribution de compensation 2021 minorée par rapport à 2020 (afin de tenir compte de la hausse du coût de service de 37 926 €) tandis que pour le pôle Mécanique et Achats, l'attribution de compensation sera majorée de 46 282 €. Ce qui correspond à une attribution révisée de + 8 356 €.
- La commune de Pujols par contre verra son versement de compensation à la CAGV augmentée de 3 744 €.

La commission a décidé, à l'unanimité :

1. de majorer l'attribution de compensation 2021 de la commune de Villeneuve-sur-Lot de + 8 356.00 au titre de l'actualisation de la masse salariale des services mutualisés, soit un montant de 2 520 692 €.
2. De majorer l'attribution de compensation 2021 que verse la commune de Pujols à la CAGV au titre de l'actualisation de la masse salariale des services mutualisés RH & finances de 3 744 € soit un montant de 207 407 €.

En application des dispositions de l'article 1609 nonies C - IV du Code Général des Impôts, cette évaluation doit être déterminée par délibérations concordantes à la majorité qualifiée des communes membres, conformément à l'article L. 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- D'EMETTRE un avis favorable à l'évaluation du transfert des charges au titre du rapport de la CLECT du 2 mars 2021.

18 QUESTIONS DIVERSES

- **Déclaration d'intention d'aliéner :**
Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers les Déclarations d'Intention d'Aliéner concernant la vente de terrains de Mme Gionco au lieu-dit Patique, et de la propriété de M Dufay au lotissement des Tuileries.
- **Compte rendu des réunions et commissions des mois précédents :** néant

- **Recrutement d'un agent technique** : l'agent Kévin BOISSONNOT donnant toute satisfaction à Monsieur le Maire, son contrat sera renouvelé jusqu'au 30 septembre 2021
- **Organisation du bureau de vote** dans la salle des sports afin de tenir compte de l'organisation de deux bureaux de vote : départementales et régionales et des impératifs de distanciation liés à la situation pandémique
- **Les marchés de producteurs de pays de 2021** seront organisés du 1^{er} juillet au 2 septembre inclus. Le comptage des clients sera effectué de 18h30 à 21h.
- **L'organisation des marchés de producteurs de pays** sera reprise directement par la mairie à partir de 2022, et le conseil réfléchira ultérieurement aux différents aspects en découlant
- Le marché du jeudi 8 juillet sera complété par l'animation **Nuit d'été du Conseil Départemental** avec des groupes musicaux variés ;
- Le vendredi 23 juillet en partenariat avec le **cinéma de Ste Livrade**, sera diffusé en plein air à Fongrave le film **Le Grand Bain**

La séance est clôturée à 21 heures.